

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 17 avril 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 17 du mois d'avril à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 11 avril 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Raphael BENOIT, Sylvie BIRABEN.

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT
Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN
Laura LAVILANIE
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE
Jean-Laurent PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Stéphane AUZERAL est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **27 mars 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **27 mars 2023** est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE

(46-2023)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à réaliser les travaux de débroussaillage des estives des cabanes de la Hosse.

Pour ce faire, l'entreprise FTS propose d'effectuer cette opération par un broyage mécanique pour un montant de 15 000€ HT.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de la part du Conseil Régional est attribuée pour un montant de 10 535€ dans le cadre des dépenses liées aux travaux pastoraux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise FTS dont le montant s'élève à 15 000€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau